


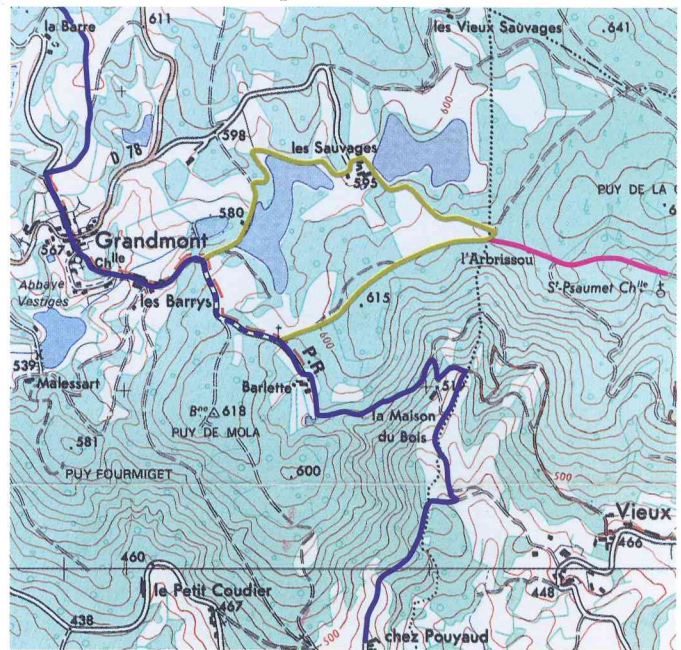


CHEMIN DES MOINES DE GRANDMONT

BOUCLES DES SAUVAGES

-  Rappel du chemin des Moines de Grandmont
-  Boucles des Sauvages
-  Accès à la chapelle Saint-Psaumet



Cette boucle s'intègre dans le chemin des Moines de Grandmont (alinéa ① sur le plan).

Après Grandmont, à la sortie du village *Les Barrys*, au bout d'une centaine de mètres, quittez la route et prenez le chemin sur la gauche. Une fois passé la chaussée du premier étang des Sauvages, bifurquez sur la droite. Longez les bords de l'étang à la vue du domaine des Sauvages. Traversez l'allée privée devant l'entrée de la propriété. Poursuivez par la chaussée du deuxième étang jusqu'à *L'Arbrissou* (limite de la commune avec Ambazac). possibilité d'aller à la chapelle Saint-Psaumet (commune d'Ambazac) en une vingtaine de minutes aller-retour. De *L'Arbrissou* rejoignez la route qui mène à *Barlette* après avoir longé les plantations de sapins, pour retrouver le chemin des Moines de Grandmont à l'entrée de *Barlette*.

Pour info, la route goudronnée *Les Barrys/Barlette* se fait en 5 minutes.